



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR 1/1
□♦□□
OFFICE DU BACCALAUREAT
Téléfax (221) 864 67 39 - Tél. : 824 95 92 - 824 65 81

13 G 02 B 01
Durée : 2 heures
Séries : L1a-L1b-L2 – Coef.6
Série : L'1 – Coef. 4

Epreuve du 2^{ème} groupe

PHILOSOPHIE

Ce qui est bien et conforme à l'ordre est tel par la nature des choses et indépendamment des conventions humaines. Toute justice vient de Dieu, lui seul en est la source ; mais si nous savions la recevoir de si haut nous n'aurions besoin ni de gouvernement ni de lois. Sans doute il est une justice universelle émanée de la raison seule ; mais cette justice pour être admise entre nous doit être réciproque. A considérer humainement les choses, faute de sanction naturelle les lois de la justice sont vaines parmi les hommes ; elles ne font que le bien du méchant et le mal du juste, quand celui-ci les observe avec tout le monde sans que personne les observe avec lui. Il faut donc des conventions et des lois pour unir les droits aux devoirs et ramener la justice à son objet. Dans l'état de nature, où tout est commun, je ne dois rien à ceux à qui je n'ai rien promis, je ne reconnais pour être à autrui que ce qui m'est inutile. Il n'en est pas ainsi dans l'état civil où tous les droits sont fixés par la loi.

Jean – Jacques Rousseau, *Du contrat social*

QUESTIONS

1. Dégagez l'idée générale du texte après avoir situé celui-ci dans l'œuvre. (05 points)
2. Expliquez la phrase suivante : « Sans doute il est une justice universelle émanée de la raison seule ; mais cette justice pour être admise entre nous doit être réciproque. » (05 points)
3. Quelle est la différence que Rousseau établit entre « état de nature » et « état civil » ? (05 points)
4. Si pour Rousseau « toute justice vient de Dieu », pourquoi avons-nous alors besoin de gouvernements et de lois ? (05 points)